

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2004

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, maire.
Mme LESIEUR Evelyne, MM. BUTTARD Eric, BOCHET Marcel, RAVIER Marc,
THIAFFEY Jean-François, adjoints.
Mmes CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, GROS Danielle, BUFFAZ
Bernadette
Mm DALDOSSO Serge, MEULE Bruno, VIARD Marcel.

Absents excusés :

M. DALLA COSTA René (procuration à Mme CHOMAZ Josiane)
Mme FAVIER Stéphanie (procuration à M. VARESANO José)
M. CANTIN Philippe (procuration à M. BUTTARD Eric)
M. GROS Joël
M. AMEVET Daniel
M. VARESANO José

Secrétaire de séance :

M. RAVIER Marc

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2004

Lors de cette réunion, M. DALDOSSO Serge, absent, ne figure pas parmi les absents excusés.

Commission de travaux du 12 juillet 2004 :

M. RAVIER rappelle à l'association de Serpolière, que les canaux d'arrosage sont de la responsabilité de l'association (canaux d'arrosage Claret-Serpolière) et que pour tous travaux, il est nécessaire de réaliser un projet et de le présenter à l'association.

Suite à ces corrections, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Demande de subvention : travaux pont du Claret - Serpolière

Suite au diagnostic de vétusté, réalisé par la DDE, il est important de faire des travaux de réhabilitation (pont refait en 1985). Le montant prévisionnel du projet est estimé à 55 888 €

Au moment des travaux, une déviation devra être mise en place le long du canal EDF.

Le conseil approuve à la demande de subvention l'unanimité.

3- Demande de subvention Fontaine du Claret

Monsieur le maire informe le conseil que la Région subventionne certains travaux de réhabilitation du « petit patrimoine ». Monsieur le maire propose de demander une subvention pour rénover la fontaine du Claret et aménager le lieu.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la région.

4- Vente parcelle ZAC

Le conseil approuve à l'unanimité la vente d'un terrain de la ZAC à la SCI PAGI représentée par monsieur Pascal Giraud pour la construction d'un garage électricité poids lourds.

5- Convention C.C.C.M. - Terrain ZAC

Suite à l'adhésion de la commune de St Julien Montdenis à la communauté de communes Cœur de Maurienne et suite aux transferts de compétences il est demandé au conseil de se prononcer sur une convention à passer entre les 2 parties. Cette convention concerne la vente des parcelles de la ZAC :

Monsieur le maire rappelle que le prix de revient de la ZAC s'est élevé à 13 €/m².

Dans un souci de cohérence entre les différentes zones d'activités économiques communautaires, la CCCM a fixé à 10 €/m² le prix de vente.

La CCCM propose de reverser, à la commune de St Julien Montdenis la différence entre le prix de revient et le prix de vente, soit 3€/m².

La commune transmettra à la communauté de commune à la fin de chaque exercice budgétaire, un état des ventes de terrains effectués au cours de l'exercice.

Le conseil l'approuve à l'unanimité la convention et autorise monsieur le maire à la signer.

6- Modification du règlement de la ZAC

Suite au règlement du plan d'aménagement de zone d'activité (PAZ) trop contraignant (toitures perpendiculaires à la vallée, problèmes d'implantation des bâtiments...).

Des projets d'installation de bâtiments (espace, forme), propriétaire M. MILLE.

Le conseil l'approuve à l'unanimité l'ouverture d'une enquête publique en vue de la modification du règlement du PAZ (Plan aménagement de la zone) du parc d'activité du Pré de Pâques.

7- Accord cadre C.C.C.M.

Le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre.

Les modalités du transfert, font l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale. La C.C.C.M. s'appuie sur les services de la commune de St Jean de Maurienne.

L'accord cadre décrit les conditions de mise à disposition de personnels et de biens immobiliers d'une commune à la communauté ou de la communauté à une commune.

Les locaux halte garderie « La Ribabelle », relais assistance maternelle, espace jeunes, refuge pour animaux, garage entrepôt, bureau centre d'affaire, box atelier centre d'affaire, bâtiment industriel, ferme de Montdenis, sont transférés à la C.C.C.M. en 2004.

Le personnel de la halte garderie « La Ribanbelle » et le relais assistantes maternelles seront transférés en 2005. Suite à ces transferts, le personnel garde les mêmes avantages qu'il avait précédemment.

Le centre de loisirs sera transféré en 2005.

Les enfants des communes de la C.C.C.M. payeront le même tarif. Pour ceux de communes extérieures à la C.C.C.M., ils seront admis en fonction des places disponibles et payeront plus cher.

Le conseil approuve l'accord cadre à l'unanimité.

8- Vote du budget supplémentaire 2004 eau et assainissement

Le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes tant de fonctionnement et d'investissement à la somme de 39180 euros.

Le conseil l'approuve à l'unanimité.

9- Vote du budget supplémentaire 2004 de la commune

Le budget communal s'équilibre en dépenses et en recettes tant de fonctionnement et d'investissement à la somme de - 29 662,10 €.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le besoin de financement de la commune pour les investissements de l'année 2004. Il explique que le conseil avait voté au budget primitif un emprunt de 857000 euros. Après étude du budget il s'avère qu'un emprunt de 600 000 euros suffira à couvrir les besoins de financement.

Il présente au conseil, un tableau de plusieurs regroupant les propositions de prêt de plusieurs organismes bancaires Banque Populaire, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Dexia. Après discussion, la proposition de DEXIA CLF Banque semble la plus adaptée :

Montant : 600 000,00 €

Durée de remboursement : 15 ans

Taux fixe : 3,55 %

Le conseil approuve le budget supplémentaire de la commune et accepte l'offre de prêt de DEXIA à l'unanimité.

10- Questions diverses

1-Compte rendu CCAS du 05/10/04

M. Marcel BOCHET présente le compte rendu de la réunion au conseil municipal :

- Demande d'entrée en établissement spécialisé pour personne handicapée.
- Dossier d'aide à domicile pour une personne handicapée.
- Attribution d'une aide de fin d'année à une personne nécessiteuse
- Attribution d'une tonne de bois ou l'équivalent soit 64 € aux personnes titulaires du Fond National de Solidarité (FNS)

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions du CCAS.

2-Compte rendu de la commission de travaux du 25 septembre 2004

Monsieur Marc RAVIER présente le compte rendu de cette réunion : la commission a visité les appartements du groupe scolaire et de l'ancienne école de Villardclément qui sont en cours de réhabilitation. Les travaux sont terminés pour celui du groupe scolaire, qui a été mis à

disposition du nouveau locataire début octobre ; les 2 appartements de Villardclément seront livrés fin novembre. La commission a apprécié l'aménagement de ces appartements.

3-Lotissement St Antoine

La commission demande que soit organisé le stockage des terrassements. Il existe une possibilité de d'entreposer la terre sur la plate forme qui a été utilisé pour les pierres des murs.

4-Projet skate parc

La commission, après l'étude de diverses solutions, propose d'installer le skate parc devant le gymnase. Cette solution paraît la mieux adaptée par rapport aux nuisances que l'activité va créer.

La réalisation de la plate forme skate parc comprenant la surface enrobée et les structures de skate en inox s'élève à 28 000,00 € TTC.

Il est proposé d'aménager le site du Clos des Vignes : cet aménagement comprenant un terrassement, une mise en forme, un engazonnement et une plantation de végétaux, pour un montant TTC de 14 567,28 €.

La commission propose de passer commande pour les travaux et le matériel.

Le conseil donne son accord à ces propositions à l'unanimité.

5-Projet pique nique Serpolière

Consultation pour les travaux du parking, montant TTC 11 122,80 € pour l'entreprise la moins disante.

La commission propose de passer la commande dès cette année pour une réalisation début 2005.

Le conseil donne son accord à cette proposition à l'unanimité.

Attention à l'utilisation en soirée de ce lieu ainsi qu'autour du four à pain, éviter d'être trop bruyant pour ne pas gêner les habitants voisins de ces lieux.

6-Projet remise en état de la fontaine du Claret

La commission propose de mettre en place une pierre taillée au centre de la fontaine, équipée à l'identique à celle du Bourg. L'espace autour pourrait recevoir un passage en pierres de pays. Les containers à ordures ménagères et tri sélectif seront déplacés contre la clôture et masqués par de la végétation. Un dossier de demande de subvention sera fait pour réaliser ces travaux.

Le conseil donne son accord à ces propositions à l'unanimité.

7-Commémoration du 11 novembre

A la suite de la cérémonie du souvenir à Montdenis, le conseil municipal se rendra à Villardclément pour commémorer les événements du 23 août 1944 (village brûlé par les troupes allemandes). Une plaque du souvenir sera inaugurée par Monsieur le Maire.

Fin du conseil municipal à 23h30